Procedure file

Informations de base

NLE - Procédures non législatives Règlement 2018/0226(NLE)	Procédure terminée
Programme Euratom de recherche et de formation 2021?2025 Voir aussi 2018/0224(COD) Sujet 3.50.02.02 Programme-cadre Euratom, programmes de recherche et de formation Priorités législatives Cadre financier pluriannuel 2021-2027	

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		13/06/2018
		S&D KUMPULA-NATRI Miapetra	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		epp GROSSETÊTE Françoise	
		ECR BAREKOV Nikolay	
		RIQUET Dominique	
		HARMS Rebecca	
		EFD TAMBURRANO Dario	
		ENF LETARD-LECHEVALIER Christelle	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Recherche et innovation	MOEDAS Carlos	

Evénements clés

07/06/2018	Publication de la proposition législative	COM(2018)0437	Résumé
10/09/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/2018	Vote en commission		
27/11/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0406/2018	Résumé
16/01/2019	Résultat du vote au parlement		
16/01/2019	Décision du Parlement	T8-0028/2019	Résumé
10/05/2021	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/05/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/0226(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Instrument législatif	Règlement
	Voir aussi 2018/0224(COD)
Base juridique	Traité Euratom A 007-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/8/13590

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(2018)0437	07/06/2018	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE627.733	12/09/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE628.660	12/10/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0406/2018	27/11/2018	EP	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		CES4405/2018	12/12/2018	ESC	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0028/2019	16/01/2019	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2019)150	27/02/2019	EC	
Document de suivi		COM(2022)0389	05/08/2022	EC	
Document de suivi		COM(2023)0277	31/05/2023	EC	

Acte final

Règlement 2021/765
JO L 167I 12.05.2021, p. 0081

Programme Euratom de recherche et de formation 2021?2025

OBJECTIF: établir le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de lénergie atomique pour la période 20212025 complétant le programme-cadre pour la recherche et linnovation «Horizon Europe».

ACTE PROPOSÉ: Règlement du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil adopte lacte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE: lun des objectifs de la Communauté européenne de lénergie atomique est de contribuer à lélévation du niveau de vie dans les États membres, y compris en favorisant et en facilitant la recherche nucléaire dans les États membres et en la complétant par lexécution dun programme de recherche et de formation de la Communauté.

Les technologies des rayonnements ionisants sont utilisées quotidiennement Europe dans un certain nombre de domaines tels que la santé, lindustrie et la recherche, apportant des avantages considérables aux citoyens européens et à léconomie européenne. La recherche publique et privée dans les États membres peut contribuer de manière significative à offrir ces avantages.

Dans ce contexte, la Commission propose un nouveau programme quinquennal visant à poursuivre les principales activités de recherche du programme Euratom en cours, à élargir la recherche sur les applications des rayonnements ionisants non liées à la production délectricité et à apporter des améliorations dans les domaines de léducation, de la formation et de laccès aux infrastructures de recherche.

La proposition fait partie du paquet législatif relatif au programme-cadre pour la recherche et linnovation «Horizon Europe». Elle vise à mettre en uvre le prochain cadre financier à long terme de lUE pour la période 20212027.

CONTENU: la proposition de règlement établit le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de lénergie atomique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 ainsi que les règles de participation aux actions indirectes relevant du programme et les règles de diffusion des résultats.

Le nouveau programme viserait à : i) poursuivre les activités de recherche et de formation nucléaires en vue de soutenir lamélioration continue de la sûreté nucléaire, de la sécurité et de la radioprotection; ii) contribuer potentiellement à la décarbonation à long terme du système énergétique dune façon sûre, efficiente et sécurisée.

Les objectifs spécifiques seraient:

- daméliorer la sûreté et la sécurité de lutilisation de lénergie nucléaire et des applications des rayonnements ionisants non liées à la production délectricité (comme les soins de santé et les équipements médicaux), y compris la sûreté nucléaire, la sécurité, les garanties, la radioprotection, la gestion sûre du combustible usé et des déchets radioactifs ainsi que le déclassement. En ce qui concerne le déclassement, les mesures éligibles comprennent la recherche étayant le développement et lévaluation des technologies de déclassement et dassainissement environnemental des installations nucléaires;
- de continuer à développer lexpertise et la compétence dans la Communauté. Cet objectif comprend des actions déducation et de formation, un soutien à la mobilité, laccès aux infrastructures de recherche, le transfert de technologie ainsi que la gestion et la diffusion des connaissances;
- de promouvoir le développement de lénergie de fusion et de contribuer à la mise en uvre de la feuille de route pour la fusion. Cet objectif reflète une évolution vers la conception des futures centrales électriques à fusion;
- de soutenir la politique de la Communauté en matière de sûreté, de garanties et de sécurité nucléaires.

Le programme soutiendrait également la mobilité des chercheurs dans le domaine nucléaire dans le cadre des actions Marie Sk?odowska-Curie.

Les objectifs daction du programme pourraient également être pris en compte par les instruments financiers prévus par le volet «recherche et innovation» du fonds InvestEU.

Le programme proposé complèterait «Horizon Europe» avec des instruments et règles de participation identiques.

Budget proposé: le programme serait doté d'un budget global de 1,67 milliards EUR en prix courants pour la période 2021-2025, selon la répartition indicative suivante:

- 724,5 millions EUR pour la recherche et le développement sur la fusion;
- 330,9 millions EUR pour la fission nucléaire, la sûreté et la radioprotection;
- 619,5 millions EUR pour les actions directes menées par le Centre commun de recherche.

Programme Euratom de recherche et de formation 2021?2025

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Miapetra KUMPULA-NATRI (S&D, FI) sur la proposition de règlement du Conseil établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2021-2025 complétant Horizon Europe - le programme-cadre pour la recherche et l'innovation.

La commission compétente a approuvé la proposition sous réserve damendements:

Le Parlement européen devrait être consulté à toutes les étapes pertinentes de la mise en uvre et de lévaluation du programme. Compte tenu du rôle de colégislateur du Parlement européen en matière budgétaire et afin de garantir une conception et une mise en uvre cohérentes des politiques de recherche et de développement de lUnion, les députés proposent dadopter à lavenir le programme de recherche et de formation Euratom selon la procédure législative ordinaire.

Les députés ont précisé que la recherche nucléaire apporte une contribution importante à la durabilité environnementale et à la lutte contre le

changement climatique en réduisant la dépendance de l'UE vis-à-vis des importations d'énergie.

Un nouveau considérant souligne que les projets Euratom relatifs à la gestion des déchets contribuent à une meilleure compréhension des enjeux de la gestion des déchets radioactifs dans lUnion, comme la sûreté des futurs sites géologiques denfouissement, le conditionnement des déchets et le comportement à longue échéance du combustible usé mis en décharge.

Les députés ont également introduit un amendement relatif à la politique en matière de sûreté, de garanties et de sécurité nucléaires, soulignant l'importance de développer les connaissances sur le déclassement sûr, efficace et rentable des installations en fin de vie, domaine dans lequel les investissements sont en retard.

En ce qui concerne la sûreté nucléaire, il est proposé de soutenir l'échange d'informations et de meilleures pratiques concernant la sûreté des systèmes de réacteurs et des cycles du combustible actuellement utilisés, en particulier dans le cas des installations nucléaires situées à proximité d'une ou plusieurs frontières entre États membres.

Budget: les députés ont proposé que lenveloppe pour la mise en uvre du programme soit fixée à 1.516.000.000 EUR aux prix de 2018 (1.675.000.000 EUR à prix courants), selon la répartition indicative suivante:

- 43 % pour la recherche et le développement dans le domaine de la fusion ;
- 25 % pour la fission nucléaire, la sûreté et la radioprotection ; et
- 32 % pour les actions directes entreprises par le Centre commun de recherche (CCR).

En ce qui concerne les actions directes du CCR, la Commission pourrait, dans le cadre de la procédure budgétaire, sécarter du montant prévu à hauteur dun maximum de 10 %.

Les députés posent également comme condition à la participation des pays tiers au programme le respect des principes de l'État de droit.

Les bénéficiaires du financement du programme devraient indiquer l'origine des fonds européens qu'ils ont reçus et en assurer la visibilité.

Les activités d'information et de communication de la Commission relatives aux actions et aux résultats du programme devraient être présentées tant aux destinataires spécialisés qu'au public.

Programme Euratom de recherche et de formation 2021?2025

Le Parlement européen a adopté par 468 voix pour, 125 contre et 47 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Conseil établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de lénergie atomique pour la période 20212025 complétant le programme-cadre pour la recherche et linnovation «Horizon Europe».

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sous réserve des amendements suivants :

Objectifs du programme

Le programme proposé devrait i) poursuivre les activités de recherche et de formation nucléaires en vue de soutenir lamélioration continue de la sûreté nucléaire, de la sécurité et de la radioprotection; et ii) contribuer à la décarbonation à long terme du système énergétique dune façon sûre, efficiente et sécurisée.

Ses objectifs spécifiques seraient i) daméliorer la sûreté, la sécurité et la performance de lutilisation de lénergie nucléaire et des applications des rayonnements ionisants non liées à la production délectricité ; ii) de soutenir la politique de la Communauté en matière de sûreté, de garanties et de sécurité nucléaires, notamment le développement de connaissances sur le déclassement sûr, efficace et rentable des installations en fin de vie.

Les députés ont précisé que la recherche nucléaire apporte une contribution importante à la durabilité environnementale et à la lutte contre le changement climatique en réduisant la dépendance de l'UE vis-à-vis des importations d'énergie.

Un nouveau considérant souligne que les projets Euratom relatifs à la gestion des déchets contribuent à une meilleure compréhension des enjeux de la gestion des déchets radioactifs dans lUnion, comme la sûreté des futurs sites géologiques denfouissement, le conditionnement des déchets et le comportement à longue échéance du combustible usé mis en décharge.

Sécurité nucléaire

Les députés ont insisté sur la nécessité daccorder, dans le programme, la plus grande attention possible à la sûreté nucléaire. Ils ont proposé de soutenir l'échange d'informations et de meilleures pratiques concernant la sûreté des systèmes de réacteurs et des cycles du combustible actuellement utilisés, en particulier dans le cas des installations nucléaires situées à proximité d'une ou plusieurs frontières entre États membres.

Budget

Le Parlement a proposé que lenveloppe pour la mise en uvre du programme soit fixée à 1.516.000.000 EUR aux prix de 2018 (1.675.000.000 EUR à prix courants), selon la répartition indicative suivante:

- 43 % pour la recherche et le développement dans le domaine de la fusion ;

- 25 % pour la fission nucléaire, la sûreté et la radioprotection ; et

- 32 % pour les actions directes entreprises par le Centre commun de recherche (CCR).

En ce qui concerne les actions directes du JRC, la Commission pourrait, dans le cadre de la procédure budgétaire, sécarter du montant prévu à hauteur dun maximum de 10 %.

Mise en uvre

Les députés ont posé comme condition à la participation des pays tiers au programme le respect des principes de l'état de droit. De plus, toutes les activités de recherche et dinnovation menées au titre du programme devraient respecter les principes éthiques et les

réglementations nationales, européennes et internationales en la matière.

Les bénéficiaires du financement du programme devraient indiquer l'origine des fonds européens qu'ils ont reçus et en assurer la visibilité.

Les activités d'information et de communication de la Commission relatives aux actions et aux résultats du programme devraient être présentées tant aux destinataires spécialisés qu'au public.

Le programme devrait également veiller à la promotion effective de légalité entre les hommes et les femmes.

Rôle du Parlement

Le Parlement européen devrait être consulté à toutes les étapes pertinentes de la mise en uvre et de lévaluation du programme. Compte tenu du rôle de colégislateur du Parlement européen en matière budgétaire et afin de garantir une conception et une mise en uvre cohérentes des politiques de recherche et de développement de lUnion, les députés ont proposé dadopter à lavenir le programme de recherche et de formation Euratom selon la procédure législative ordinaire.